



Assises des marais classés de Bourges – 2022

Compte rendu Atelier 2 : Fréquentation et valorisation patrimoniale

Etabli par Jean-Luc Campagne et Sophie Giraud de la SCOP DialTer,
missionnés par la Ville de Bourges

28 Juin 2022



Trois thématiques ont été travaillées lors de cet atelier, chacune s'articulant ainsi :

1. Les points importants à prendre en compte pour chacun
2. Les points de convergence (travail en sous-groupe)
3. Les points à approfondir (travail en sous-groupe)
4. Des leviers pour agir (travail en sous-groupe)

Sommaire :

| | |
|--|---------|
| Thématique 1 - L'ouverture des Marais..... | Page 2 |
| Thématique 2 - La transmission et le partage d'un patrimoine commun..... | Page 6 |
| Thématique 3 - La cohabitation des différents usages et usagers dans les marais..... | Page 8 |
| Participants..... | Page 10 |

Thématique 1 - L'ouverture des Marais

N.B. : ce panneau a été scindé en 2 sous-thématiques, pour le travail en sous-groupe, avec l'un davantage axé sur le besoin de structurer, définir une stratégie. Dans la restitution ci-dessous, les 2 sous-thèmes étant très proches, nous vous proposons une restitution globale.

1. Les points importants à prendre en compte pour chacun (contributions individuelles) :

- **Assurer un équilibre entre ouverture et préservation des marais**
 - ✓ Définir une stratégie touristique partagée par tous les acteurs au travers d'une mise en tourisme raisonnée et surtout responsable pour la préservation du site.
 - ✓ Ouverture à un tourisme raisonné et durable, en prenant en compte la tranquillité des maraîchers.
 - ✓ Concilier Marais et tourisme : est-ce qu'un tourisme de trop grande échelle est compatible avec l'esprit des marais ?
- **Préserver l'esprit des lieux**
 - ✓ Valoriser auprès du public le patrimoine et la spécificité des marais pour une vision commune et partagée. Valoriser l'esprit des lieux.
 - ✓ Préserver l'esprit des lieux, objet du classement. Dans le respect des chartes de Venise, Florence, Washington (chartes internationales concernant la conservation et restauration des sites, villes, jardins remarquables).
- **Préserver, voire développer, la fonction sociale des Marais**
 - ✓ Ouvrir les marais à d'autres publics, dont le public scolaire.
 - ✓ Les marais assurent une fonction sociale du fait de leur proximité avec l'environnement urbain. Ils permettent et facilitent un accès à tous pour se ressourcer dans un espace verdoyant, marcher, sortir de chez soi.
 - ✓ Privilégier l'action sociale et solidaire.
 - ✓ Répondre à un besoin : le tourisme doit se développer et répondre à des attentes du public en recherche de nature.
- **Structurer les acteurs pour mieux organiser et maîtriser la fréquentation**
 - ✓ Structurer pour mieux maîtriser le développement du tourisme et non le subir. En clair, agir avec un interlocuteur.
 - ✓ Besoin de coordination des acteurs.
 - ✓ Organisation collective : création d'un comité fédéral des marais, avec des interlocuteurs fédéraux. Mettre en place une gouvernance.
 - ✓ Définir une vision globale et organiser la cohabitation entre les maraîchers.
 - ✓ Une gouvernance tournante, date à date, définies.
 - ✓ Gouvernance : définir une durée (révocatoire ?), un lieu ?
 - ✓ Par le classement, il y a reconnaissance du caractère exceptionnel des marais, qui est garanti par l'ABF (Architecte des Bâtiments de France). Regrets amers de leur manque d'intérêt, voire leur absence.

- **Ouverture des marais, vecteur de ressources pour la gestion de marais**
 - ✓ Organiser le retour à l'organisme gestionnaire des marais de la part des acteurs qui utilisent les marais (Agence de Développement du Tourisme et des Territoires du Cher (Ad2T), ...).
 - ✓ Appel aux dons pour la sauvegarde des marais.
 - ✓ Une valorisation qui permette aussi une entrée financière pour la sauvegarde.
 - ✓ Ouvrir et partager pour mieux préserver : permettre la contribution des touristes, habitants à la préservation : création d'une fondation ?
 - ✓ Les marais source d'emplois : création de postes de maraîchers collectifs. Aspect professionnel.
- **Mieux faire connaître les marais :**
 - ✓ Faire connaître l'histoire, les spécificités des marais.
 - ✓ Manque de signalétique et de pédagogie. Mise en avant de la richesse et de la fragilité du milieu.
 - ✓ Dans le contenu de l'information, ne pas oublier la faune et la flore.
 - ✓ Visibilité et identité des marais : panneaux explicatifs sur les marais, ce que sont les marais, les enjeux. Plaquettes Ad2T.
 - ✓ Des outils pédagogiques à destination du grand public.
 - ✓ Informer les visiteurs sur le lieu dans lequel ils se trouvent : historique et écologique.
 - ✓ Pour la valorisation des marais, besoin de communiquer auprès de la population, office du tourisme, signalétique.
 - ✓ Marais et pédagogie : mieux informer et orienter les promeneurs.
- **Mieux identifier les marais dans la ville / Faciliter l'accessibilité aux marais**
 - ✓ Travailler sur un ensemble d'éléments structurants permettant de signaler la présence des Marais et faire qu'ils soient parties prenantes de la ville : signalétique, visibilité des accès, dénomination des places, rue ou de commerces, ...
 - ✓ Meilleure signalétique pour l'accès aux marais et dans les marais.
 - ✓ Une signalétique améliorée : accès, parcours, durée, ...
 - ✓ Accessibilité des marais : bus, mobilités douces.
- **L'offre de découverte dans les marais**
 - ✓ Définir par concertation des parcours accessibles à tous de façon claire et juridiquement encadrée : propriétés / domanialité, convention de passage.
 - ✓ Organisation de balades en barque avec explications et mise en valeur de l'histoire, mais aussi du travail fait par les maraîchers individuellement et collectivement.
- **La qualité de l'accueil dans les marais**
 - ✓ Accueillir avec bienveillance les visiteurs, les nouveaux jardiniers.
 - ✓ Donner à voir des marais entretenus, fleuris, beaux, donnant envie.

2. Les points de convergence (travail en sous-groupe) :

• **Concernant la stratégie d'ouverture :**

- ✓ Manque d'ouverture des marais sur la ville : visibilité, accès et signalétique, insalubrité.
- ✓ Un espace de liberté mais privé.
- ✓ Nécessité d'un tourisme responsable, respectueux du calme, du cadre du site. Accueillir dans le respect du site, donc accueil géré, organisé.
- ✓ Volonté d'accueillir à la fois les habitants et les touristes.
- ✓ Structurer les activités possibles : jusqu'où aller ? Coordonner pour ne pas se nuire.
- ✓ Définir ce que l'on veut mettre en valeur.
- ✓ Associer les écoles de Bourges.
- ✓ Favoriser le solidaire.

• **Concernant la structuration des acteurs :**

- ✓ La notion de gouvernance reste vague.
- ✓ Qui est usager des marais ?
- ✓ Nécessité d'une concertation pour savoir qui agit sur cette thématique.
- ✓ Le nombre d'interlocuteurs doit être restreint.

• **Concernant la qualité de l'accueil :**

- ✓ Besoins d'informations.
- ✓ Besoins de services (toilettes, points d'eau, poubelles, tables, bancs, ...).
- ✓ Des marais entretenus, beaux, accueillants.

3. Les points à approfondir (travail en sous-groupe) :

- ✓ Utiliser le logo officiel ?
- ✓ Clarification juridique entre public et privé.
- ✓ Comment utiliser les friches ? / Problématique des propriétés oubliées, inconnues, friches.
- ✓ Etudier la capacité d'accueil des touristes : combien les marais peuvent-ils en supporter ?
- ✓ Définir la notion de gouvernance.
- ✓ Travailler sur un syndicat d'utilisateurs et d'usagers. Quelle est la juridiction ? / Quel interlocuteur ? Un interlocuteur unique de tous les utilisateurs ?
- ✓ La maison des marais doit être représentative.
- ✓ Les balades en barque.
- ✓ Comment sécuriser ? Insécurité, incivilités.

4. Des leviers pour agir (travail en sous-groupe) :

- **Sur les accès et cheminements :**

- ✓ Mettre en place une signalétique d'accès identitaire (un logo?).
- ✓ Création d'un plan de cheminement, des circuits.
- ✓ Travail sur la domanialité à mener ; clarifier zones publiques et privées.
- ✓ Définition d'un plan de circulation globale.

- **Sur les bonnes pratiques :**

- ✓ La charte doit être connue, a le mérite d'exister. Revisiter la charte.

- **Sur l'organisation de la découverte des marais**

- ✓ Actualiser l'état des lieux de la biodiversité des marais.
- ✓ Créer une Maison des marais.
- ✓ Mettre en place une convention de découverte des marais par la Mairie.
- ✓ Site internet à créer.
- ✓ Une parcelle collective associative pour les usagers.
- ✓ Identifier, mobiliser, les personnes ressources, professionnels (histoire, faune, flore, écologie, pédagogie).
- ✓ Des outils pédagogiques à créer selon besoins.



Thématique 2 – La transmission et le partage d'un patrimoine commun

1. Les points importants à prendre en compte pour chacun :

- **Un héritage, une histoire... dans un système en évolution**
 - ✓ La transmission : comment organiser le passage, l'héritage d'un site classé : l'histoire, les gestes.
 - ✓ Prendre en compte la dimension historique : le poids de l'histoire, est-ce ringard ? Le monde commence-t-il avec nous ?
 - ✓ L'aspect patrimonial légué par les anciens et sa transmission.
 - ✓ Un espace soumis à des évolutions : changement climatique, attentes sociétales, etc...
- **Partager pour donner envie**
 - ✓ Transmettre pour partager au-delà des maraîchers.
 - ✓ Transmettre au-delà des maraîchers : partager, faire connaître pour contribuer à préserver.
 - ✓ Faire connaître pour susciter l'envie de jardiner.
- **Transmettre aux jeunes**
 - ✓ Classes scolaires nature ?
 - ✓ En lien avec les marais, développer une pédagogie verte auprès des scolaires et des jeunes.
- **Un patrimoine au contenu diversifié :**
 - ✓ Les savoirs à transmettre : faune et flore, pratiques maraîchères, histoire et lien social.
 - ✓ Transmettre ce patrimoine aux maraîchers : faciliter l'appropriation des techniques et savoir-faire dans les règles traditionnelles.
 - ✓ Pour moi, une forme de patrimoine c'est la diversité de la flore typique aquatique ou juste humide, qui n'est pas assez mise en valeur ou protégée.
 - ✓ Identifier et valoriser les spécificités des marais : jardiniers, eau, faune, histoire, flore.
- **Constituer le fonds de connaissances**
 - ✓ Mise en avant du patrimoine déjà existant : études, ouvrages, fonds d'archive, personnes, témoignages.
 - ✓ Élaboration d'une stratégie de collecte du patrimoine.
 - ✓ Thèse sur les marais à mettre en œuvre avec l'université.
- **Une Maison des marais**
 - ✓ Création d'une Maison des marais.

2. Les points de convergence (travail en sous-groupe) :

- ✓ La richesse, la spécificité, l'originalité, la beauté des marais.
- ✓ Besoin de définir ensemble le patrimoine commun :
 - les thématiques : nature, culture, savoir-faire, histoire ;
 - les méthodes : loisirs, professionnels ;
 - les publics : maraîchers, habitants, adhérents des associations, touristes.
- ✓ Des arts et traditions spécifiques aux marais : barques, cabanes, ...
- ✓ Echanges de connaissances : favoriser l'interconnaissance.
- ✓ Le constat de pratiques dommageables sans la condamnation de l'erreur : urbanisation, usage des pesticides, pratiques maraîchères dommageables, ...

3. Les points à approfondir (travail en sous-groupe) :

- ✓ Entre évolution et héritage : quel est notre passé ?
- ✓ Vers quoi souhaitons-nous évoluer ? En tenant compte du contexte de changement climatique.

4. Des leviers pour agir (travail en sous-groupe) :

- ✓ Partager pour susciter l'envie.
- ✓ Générer des activités d'éducation à la nature, à l'environnement.
- ✓ Créer une synergie plutôt qu'un morcellement des compétences par thématiques.
- ✓ Créer un inventaire : une thèse, une mission de recherche.
- ✓ Valoriser les arts et traditions. Exemple : les barques traditionnelles.
- ✓ Mettre en valeur la charte des marais (la retravailler ? Exemple : sur la politique de l'arbre).

Thématique 3 – La cohabitation des différents usages et usagers dans les marais

N.B. : 2 groupes ont travaillé sur cette thématique. La restitution est globale.

1. Les points importants à prendre en compte pour chacun :

- **Structurer une offre de valorisation et découverte respectueuse**
- **Conditions pour la cohabitation des usagers**
 - ✓ Développer et structurer une offre touristique telle que balades en barque, sorties en canoë, circuits de découvertes pédagogiques : définir les conditions de mise en œuvre permettant de garantir le respect des marais.
 - ✓ Quel niveau de fréquentation et quelle réglementation pour des balades en barques et canoës kayaks, respectueuses des marais et autres usagers.
 - ✓ Cohabitation entre maraîchers et touristes : respect de la faune et la flore, signalétique public / privé.
 - ✓ Compatibilité de l'exercice de la pêche avec le tourisme : matériel cassé par coureurs à pieds, vélos. Cohabitation.
 - ✓ Comment concilier la présence de voitures avec celle des promeneurs, notamment dans la rue de Babylone / les Ribauds.
 - ✓ Favoriser l'accessibilité aux marais par mobilités douces, bus.
 - ✓ Identifier les parcours et les accès publics.
- **Sécuriser les marais**
 - ✓ Sécuriser les productions et le matériel (légumes, volailles, outils, cabanes).
- **Place des usagers et associations qui les représentent**
 - ✓ Place des pêcheurs, concernés par les marais pour leurs pratiques (certains pêcheurs trouvent là un moyen de se nourrir). Conditions d'accès, de pêche, empoissonnement, élevage, postes handicapés.
 - ✓ Place dans la surveillance : pollution, dégradations, niveau des eaux.
 - ✓ Participation des associations, fête des marais.
- **Espace de liberté versus espace encadré**
 - ✓ Pour la fréquentation, il paraît important d'avoir des groupes plus encadrés par des guides qui peuvent plus contenir certains débordements.
 - ✓ Encadrer l'ouverture (encadrer balades, découverte) pour faciliter la cohabitation.
 - ✓ Navigation libre dans les marais, mais pas n'importe comment.
 - ✓ Un espace de liberté : me balader dans les marais sans être toujours encadré.
 - ✓ Gérer les flux de groupes constitués.

2. Les points de convergence (travail en sous-groupe) :

- ✓ Reconnaissance d'un espace exceptionnel agréable.
- ✓ Conserver une ambiance calme, de détente et de respect du travail des maraichers.
- ✓ La légitimité de chaque activité / usager.
- ✓ Nécessité de gérer le flux des visiteurs.
- ✓ Volonté d'informer visiteurs et maraichers sur le site, ses atouts, ses contraintes.
- ✓ Problématiques d'incivilités, civisme. Importance du respect des propriétés.
- ✓ Trouver une réglementation conciliant les différents usages (loisirs nautiques et terrestres, tourisme, sport) et besoins des maraichers.
- ✓ Besoin d'un code de bons usages.
- ✓ Régulation des vols.

3. Les points à approfondir (travail en sous-groupe) :

- ✓ Navigation : quelle cohérence dans les marais ?
- ✓ Quelle réglementation à mettre en place afin de respecter le site, les maraichers et les différents usages ?
- ✓ Quels relais (collectivité, partenaires, associations d'usagers, ...???) pour pouvoir appliquer une réglementation ?

4. Des leviers pour agir (travail en sous-groupe) :

- ✓ Établir une réglementation pour la navigation, pour la circulation (sens interdits, bornes).
- ✓ Renforcer les rondes dans les marais.
- ✓ Les acteurs pour faire respecter les règles :
 - Action par les services de l'État pour l'application d'une réglementation de sauvegarde ;
 - Ville de Bourges et acteurs du tourisme ;
 - Police municipale par l'action de l'éco-garde.
- ✓ Une signalétique sur les règles et bons usages.

Participants

35 personnes ont participé à ce second atelier des Assises des Marais de Bourges, « Fréquentation et valorisation patrimoniale du 28 juin 2022 », animé par Mme Sophie GIRAUD et M. Jean-Luc CAMPAGNE, de DialTer, les facilitateurs de l'atelier avec les structures suivantes :

- **Agence de Développement du Tourisme et des Territoires du Cher** – (Ad2T), 2 représentants
- **Animateur nature**, 1 représentant
- **Association Bourges Canoë Kayak Club**, 1 représentant.
- **Association Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Cher** (CDRP 18), 2 représentants
- **Association des Marais de Bourges** (AMB), 3 représentants.
- **Association des Usagers des Marais de l'Yèvre et de la Voiselle** (Patrimoine Marais), 3 représentants
- **Association Le Martin Pêcheur du Berry**, 1 représentant.
- **Association Les Jardiniers d'Eau**, 2 représentants.
- **Association Les jardiniers solidaires**, 1 représentant.
- **Association Nature 18**, 1 représentant.
- **Bourges Plus**, 2 représentants.
- **Comité de quartier**, 2 représentants.
- **Conseil départemental du Cher Direction Dynamiques Territoriales, Touristiques et Environnementales**, 1 représentant.
- **Direction départementale des Territoires du Cher**, 1 représentant.
- **Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Centre-Val de Loire**, 1 représentant.
- **Propriétaires de marais**, 6 représentants.
- **Réseau d'Echanges Réciproques de Savoirs (RERS)**, 1 représentant.
- **Ville de Bourges**, 4 représentants.